



Paris, le 6 mars 2025

Déclaration Préliminaire de Boycott Comité Social d'Administration de la PJJ 6 mars 2025

Madame la présidente,

Ce nouveau CSA de la PJJ vient s'ajouter à un agenda social déjà très chargé. Mais notre interrogation est surtout dans quel but ?

Alors que les organisations syndicales dénoncent depuis des mois, voire des années, un dialogue social de façade à la PJJ, vous persistez encore avec un ordre du jour où le seul point soumis au vote est l'approbation du procès verbal de cette instance en date du 2 avril 2024.

Au passage, vous nous soumettez encore les procès verbaux avec presque un an de décalage. Soit la réactivité recherchée par l'emploi d'un dispositif de sténographie n'est pas opérante et dans ce cas, il faut peut-être faire des économies dans un contexte budgétaire déjà contraint, soit ce décalage est justifié par d'autres causes qu'il faut pouvoir traiter afin de faire en sorte que ce service soit utile.

Comme trop souvent, la majeure partie des sujets proposés ne le sont que pour débat ou information. Pourtant des sujets, il y en aurait. Pour preuve, le CSA ministériel de mardi auquel la DPJJ s'est fait encore remarquer par son manque de transparence et de consultation des organisations syndicales s'agissant de la déconcentration des sanctions du 1er groupe.

Alors que tout le monde vous fait remarquer cette problématique, quand allez-vous changer de méthode ?

A cela s'ajoute des changements inopinés de points à l'ordre du jour sans réelle justification et alors qu'il existe une formation spécialisée, vous refusez aussi sans motif légitime d'aborder des sujets qui relèvent pleinement de cette instance, puisqu'ils ont des impacts sur les conditions de travail des agents.

Votre gestion de la PJJ est à cette image : la mise en place de commandes politiques sans aucun sens réel et sans considération des conséquences pour les missions et les professionnels de cette administration.

C'est notamment le cas avec le projet de logiciel OASIS, destiné à enregistrer les incidents signalés. La CGT PJJ fait état de ses plus grandes réticences au regard de la portée de cet outil partagé entre différents acteurs, et dénonce une fois de plus la course effrénée au « tout numérique » qui embolise les missions des personnels, à tout niveau, et dans toutes les fonctions.

Paris, le 6 mars 2025

Au-delà de multiplier le temps devant les ordinateurs, de leur ergonomie discutable et d'user les professionnels du fait des dysfonctionnements, ces outils détournent les personnels des missions prioritaires et diluent les responsabilités des agents de manière de plus en plus anarchique.

Chacun devenant son propre gestionnaire, les prises de décisions se trouvent disséminées dans une chaîne hiérarchique de plus en plus floue, ce qui participe à la perte globale de repère et de sens donné au travail des uns et des autres.

Encore une nouvelle tâche à effectuer dont on ne questionne pas le sens. Tout est axé sur la procédure et jamais sur les raisons d'engager le processus, et pour quelle finalité. Rien n'est mis au travail avant de lancer un nouvel outil, comme toujours !

Vous nous proposez aussi d'échanger sur le référentiel de labellisation des quartiers mineurs et des EPM, alors qu'aucun travail de fond n'a été effectué sur le sujet.

Pourtant, il s'agit des conditions de détention des mineurs mais aussi des conditions de travail des personnels qui y interviennent.

A l'heure d'une nouvelle réforme de la justice des mineurs qui tend à toujours davantage de sécuritaire et de répressif, nous n'irons pas jusqu'à dire qu'il s'agit d'une provocation.

En tout cas, à défaut de défendre les intérêts de cette administration, il est plus que temps que vous la quittiez. N'attendez pas une nouvelle possibilité de mutation que vous n'obtiendrez peut-être pas et démissionnez ! C'est le meilleur service que vous pourriez rendre à la PJJ.

Si vous aviez refusée de nous transmettre votre lettre de mission au moment de votre nomination, nous n'avons plus de doutes sur l'intention de vos recruteurs de l'époque et sur la mission qui vous a été confiée. Vous aurez plus que contribué à poursuivre le démantèlement de notre administration.

Madame Nisand, la CGT PJJ vous en conjure, pour les dernières heures que vous vivez peut-être à la PJJ, à défaut d'ambitions pour ce service public de la justice des mineurs, tentez au moins d'en défendre l'esprit, ce qui en fait sa richesse et sa spécificité. Puisque vos ambitions au sein de cette administration sont limitées, opposez vous à cette réforme qui risque de franchir toutes les lignes rouges que personne n'a encore jamais osée franchir.

Soyez au moins cette DPJJ !

Dans ce contexte, vous l'aurez compris, la CGT PJJ ne siègera pas à ce CSA PJJ.